

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 10 mars 2014**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dixième jour de mars deux mille quatorze (2014) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
René Voyer	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, rédige le procès-verbal.

**2014-03-59.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2014
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 Utilisateur principal – Caisse populaire du Parc et Villeray

- 4.3 Demande de commandite – Madame Michelle Lévesque
  - 4.4 Renouvellement assurance - MMQ
  - 4.5 Carrières et sablières – MRC de Rivière-du-Loup
  - 4.6 Quote-part MRC de Rivière-du-Loup
  - 4.7 Dépôt projet règlement 70-14 – Rémunération des élus
  - 4.8 CRE Bas-St-Laurent – Adhésion
  - 4.9 Les Habitations Kakou Inc. – Entente logement social
  - 4.10 Plainte – 339, rue de la Grève
  - 4.11 Malécites de Viger - Ajout à la réserve de Cacouna
  - 4.12 Réseau québécois de villes et villages en santé – Cotisation annuelle
  - 4.13 Programmation taxe d'accise 2010-2013
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Soumission – Équipement de combat
6. TRANSPORT
- 6.1 Correspondance – Député Jean D'Amours
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Ville de Rivière-du-Loup – Entente redevances pour le lieu d'enfouissement technique
  - 7.2 Facture Excavations Bourgoin & Dickner – Travaux entre rue Beaulieu et Meunerie
  - 7.3 Facture honoraires - Tremblay Bois Mignault Lemay
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
  - 8.2 Dépôt du procès - verbal du CCU du 17-02-2014
  - 8.3 Avis de motion – Changements au règlement de zonage no 19-08-2 concernant l'ajout d'un usage à la zone 112-A
  - 8.4 Projet de règlement no 71-14 – Changements au règlement de zonage no 19-08-2
  - 8.5 MRC de Rivière-du-Loup – Règlement no 196-13 et règlement no 197-14
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.
  - 9.2 Contrats de travail – Activités loisirs
  - 9.3 Les randonnées du passé – Commémoration du 250e – Demande d'aide financière
  - 9.4 Demande d'aide financière pour 2014 – Corporation de développement

- 9.5 Facture - Parc École Cacouna
- 9.6 Facture – Actuel conseil Inc.
- 9.7 Abolition du poste coordonnateur des loisirs – Création d’un nouveau poste

- 10. AUTRES DOSSIERS
- 11. INFORMATIONS - Prochaine réunion le 7 avril 2014
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

**2014-03-60.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2014**

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l’unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2014-03-61.4.1 Ratification des déboursés de février 2014 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Gilles D’Amours  
et résolu à l’unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1 au 28 février 2014 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 119 243.13\$ à même le fonds général et de 526 294.74\$ à même le règlement d’emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Chantale Théberge, sec. trés. adjointe soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La secrétaire-trésorière adjointe confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

**2014-03-62.4.2 Utilisateur principal – Caisse populaire du Parc et Villeray**

**Considérant** le service Accès D Affaires de la Caisse Populaire du Parc et Villeray;

**Considérant qu'une** seule personne peut posséder le code d'utilisateur principal relié avec Accès D Affaires de la Caisse Populaire du Parc et Villeray;

**Considérant** le retour de la directrice générale prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2014;

Il est proposé par monsieur René Voyer  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil autorise madame Madeleine Lévesque à être l'utilisateur principal pour Accès D Affaires de la Caisse Populaire Desjardins en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, date de retour au travail prévue de la directrice générale.

**2014-03-63.4.3 Demande de commandite – Madame Michelle Lévesque**

**Considérant** une activité souper spaghetti et conférence prévue le 5 avril 2014 à la salle paroissiale de Cacouna;

**Considérant qu'un** jeune garçon de Cacouna pratique le basketball en chaise roulante et fait parti de l'équipe RDL Express;

**Considérant que** l'activité est organisée pour ramasser des fonds afin de pouvoir participer au défi sportif à Montréal avec l'équipe RDL Express;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil accepte d'offrir gratuitement la réservation de la salle paroissiale de Cacouna comme commandite à madame Michelle Lévesque pour l'activité du 5 avril 2014, afin de supporter son fils Charles.

**2014-03-64.4.4 Renouvellement assurance - MMO**

Dépôt du renouvellement 2014-2015 des assurances de la municipalité par la Mutuelle des municipalités du Québec.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le renouvellement des assurances de la municipalité et accepte d'en défrayer la somme de 34 396.00\$ à Groupe Ultima Inc. pour l'année 2014-2015.

#### **4.5 Carrières et sablières – MRC de Rivière-du-Loup**

La MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis copie de l'estimé des sommes à distribuer aux municipalités pour les carrières et sablières pour la période se terminant le 31 décembre 2013. Pour notre municipalité, le montant s'élève à 8 816.38\$.

#### **2014-03-65.4.6 Quote-part MRC de Rivière-du-Loup**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet la résolution pour l'approbation de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales.

Pour notre municipalité, la quote-part annuelle est de 231 905.00\$ dont un premier versement est dû pour le 7 avril au montant de 142 961.50\$.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 142 961.50\$ à la MRC de Rivière-du-Loup en compensation de la première portion de la quote-part pour le 7 avril 2014.

#### **4.7 Dépôt projet de règlement no 70-14 – Rémunération des élus**

Monsieur Bruno Gagnon dépose au conseil le projet de règlement no 70-14.

#### **2014-03-66.4.8 CRE Bas-Saint-Laurent - Adhésion**

Le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent procède actuellement à la mise à jour de leur liste de membres. Il nous offre l'opportunité de renouveler notre adhésion à leur organisme.

**Attendu que** le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent offre le renouvellement de l'adhésion de leur organisme;

**Attendu que** les dossiers prioritaires de cet organisme sont : la forêt, le Saint-Laurent, l'eau, l'énergie, les matières résiduelles et l'agriculture;

**Attendu que** ces dossiers sont également prioritaires pour notre municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur René Voyer  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'adhérer au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent pour un montant de 10\$ pour l'année 2014.

#### **2014-03-67.4.9 Les Habitations Kakou Inc. – Entente de logement social**

**Considérant que** l'entente de supplément au loyer intervenue entre les Habitations Kakou Inc, la Municipalité de Cacouna et la Société d'habitation du Québec vient à échéance le 30 juin 2014;

**Considérant que** la Municipalité de Cacouna accepte une participation financière soit, comme par les années passées, de 10% de la subvention accordée par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** ce conseil accepte le renouvellement de l'entente entre la Municipalité de Cacouna, les Habitations Kakou Inc. et la Société d'habitation du Québec soit une participation de 10% de la subvention accordée par la Société d'habitation du Québec pour une période prévue du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2017.

#### **4.10 Plainte – 339, rue de la Grève**

Dépôt d'une plainte de la résidente du 339, rue de la Grève concernant les aboiements constants de deux chiens provenant de la rue du Parc lors de promenade dans cette rue. La municipalité a informé le propriétaire des chiens et lui a fourni la réglementation sur les animaux afin que celui-ci puisse régler la situation.

#### **2014-03-68.4.11 Malécites de Viger – Ajout à la réserve de Cacouna**

Madame Anne Archambault réitère sa demande auprès de la municipalité afin de conclure une entente pour recevoir les services municipaux de la Municipalité de Cacouna concernant les lots 68-1, 69-1 et 69-p situés au 201, rue de la Grève.

La Première Nation Malécite de Viger estime raisonnable de proposer à la Municipalité de Cacouna une somme de 5 000.00\$ par année pour une durée de 5 ans, en guise de compensation pour en-lieu de taxes, à être versée suite à la conversion en terre de réserve.

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la correspondance du conseil de la Première Nation Malécite de Viger;

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna n'est pas en faveur du projet de rajout à la réserve;

**Attendu que** la municipalité est toujours ouverte à offrir les services municipaux disponibles pour tous les citoyens;

**Pour toutes ces raisons,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna informe la Première Nation Malécite de Viger qu'il est toujours en désaccord avec l'ajout à la réserve.

**Que** la Municipalité de Cacouna est prête à offrir les services municipaux (aqueduc, égout, ordures et service incendie) sur les lots situés au 201, rue de la Grève.

**Que** le conseil est en accord pour conclure une entente avec la Première Nation Malécite au montant de 5 000.00\$ par année pour une durée de 5 ans, pour les services municipaux en guise de compensation.

**2014-03-69.4.12 Réseau québécois de villes et villages en santé – Cotisation annuelle**

**Attendu que** le réseau québécois de villes et villages en santé nous offre l'opportunité de renouveler notre adhésion à leur organisme.

**Attendu que** de faire partie de ce réseau permet à la municipalité de se donner un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer ainsi au développement de sa communauté ;

**Attendu que** la participation au réseau nous permet l'accès aux réalisations des autres municipalités membres, tout en nous offrant reconnaissance et visibilité pour nos propres réalisations;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'adhérer au réseau québécois de ville et villages en santé pour un montant de \$50.00 pour l'année 2014.

#### **4.13 Programmation taxe d'accise 2010-2013**

Accusé réception de notre programmation de travaux révisée de la taxe d'accise 2010-2013 ainsi que l'acceptation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Les versements ont donc été rétablis mais la demande de révision à la programmation modifie l'échéancier de versement déjà approuvé. Le versement de la retenue et, le cas échéant, le versement prévu après 2013 seront versés lors de l'autorisation de la reddition de comptes finale et du rapport d'audit.

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

#### **2014-03-70.5.2 Soumission – Équipement de combat**

Dépôt d'une soumission d'Aréo-feu pour un équipement de combat au montant de 1 460.00\$ + taxes.

**Considérant** l'engagement de 3 nouveaux pompiers en octobre 2013;

**Considérant que** la municipalité, selon le contrat de travail, se doit de fournir les habits de combat des pompiers;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Municipalité accepte la soumission d'Aréo-feu pour l'achat de 3 habits de combat pour un montant de 4 380.00\$ plus taxes soit la somme de 5 035.91\$ plus frais de transport.

### **6. TRANSPORT**

#### **6.1 Correspondance - Député Jean D'Amour**

Madame Diane Pelletier, attachée politique de monsieur Jean D'Amour accuse réception de notre résolution concernant la demande de subvention discrétionnaire au député.

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 2014-03-71.7.1 Ville de Rivière-du-Loup – Entente redevances pour le lieu d'enfouissement technique

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna s'est adressée à la Commission municipale du Québec le 5 août 2013 afin de soumettre le différend l'opposant à l'opérateur du site relativement à sa demande de redevances pour les inconvénients subis à cause de la présence du Lieu d'enfouissement technique de la ville sur son territoire depuis 1979;

**Attendu qu'**à la suite des séances de médiation tenues les 28 et 29 janvier 2014 en présence de monsieur Richard Quirion, médiateur nommé par la Commission municipale du Québec, les parties en sont venues à une entente de principe permettant de régler à leur satisfaction le différend les opposant en regard du présent dossier;

**Attendu que** le présent protocole d'entente a été soumis aux conseils municipaux des parties concernées par leurs représentants respectifs, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils en approuvent le contenu;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le protocole d'entente tel que convenu avec la Ville de Rivière-du-Loup sous l'égide de Richard Quirion, médiateur de la Commission Municipale dans le dossier CMQ-64814.

**Que** la Mairesse, madame Ghislaine Daris ainsi que la secrétaire trésorière-adjointe, madame Chantale Théberge soient mandatées pour signer l'entente.

### 2014-03-72.7.2 Facture Excavations Bourgoïn & Dickner – Travaux entre rue Beaulieu et Meunerie

Dépôt d'une facture d'Excavations Bourgoïn & Dickner au montant de 6 619.53\$ plus taxes soit la somme 7 610.81\$.

**Considérant** les derniers travaux effectués réalisés dans le projet Meunerie-Beaulieu;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer Excavations Bourgoin & Dickner au montant de 6 619.53\$ plus taxes soit la somme de 7 610.81\$ à même le règlement d'emprunt no 54-12.

### **2014-03-73.7.3 Facture honoraires – Tremblay Bois Migneault Lemay**

Dépôt d'une facture de Tremblay Bois Migneault Lemay pour services professionnels rendus dans le dossier d'une réclamation de 333 466.00\$ par Allen entrepreneur général Inc., exécutant des travaux du projet d'aqueduc et d'égout réalisé en 2011-2012 sur la rue du Patrimoine. La facture s'élève au montant de 28 006.86\$.

**Considérant** les travaux réalisés sur la rue du Patrimoine;

**Considérant** la requête introductive d'instance reçue le 5 juin 2013 pour ces travaux;

**Considérant** l'obligation pour la municipalité d'obtenir les services d'un professionnel dans cette cause;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'effectuer le paiement des honoraires de Tremblay Bois Migneault Lemay pour un montant de 28 006.86\$ taxes incluses à même le règlement d'emprunt 34-10.

**Qu'**un montant de 22 405.49, représentant 80% de la facture, soit rechargé au MTQ selon entente.

## **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### **2014-03-74.8.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 17-02-2014**

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme daté du 17-02-2014.

**8.3 Avis de motion - Modification du règlement de zonage 19-08-2 concernant l'ajout d'un usage à la zone 112-A**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Rémi Beaulieu, qu'à une prochaine séance de conseil sera présenté pour adoption un règlement afin d'ajouter un usage à une zone spécifique. Ce règlement aura comme objectif d'ajouter la classe usages récréatifs extensifs (Rc) à la zone 112-A.

**2014-03-75.8.4 Projet de règlement no 71-14 – Modification au règlement de zonage no 19-08-2**

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna a adopté le règlement de zonage numéro 19-08-2, le 02 mars 2009 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 mars 2009;

**Attendu qu'**en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu que** la zone 112-A a actuellement une affectation uniquement agricole et d'industrie extractive;

**Attendu que** dans le cadre de l'aménagement du Parc Kiskotuk une piste de vélo de montagne sera aménagée sur un des terrains de cette zone;

**Attendu que** ces aménagements exigent un usage récréatif extensif, lequel est conforme au schéma d'aménagement de la MRC mais pas à la réglementation municipale;

**Attendu que** le terrain visé n'est pas propre à l'agriculture et que c'est une bonne façon de redonner du prestige au secteur en périphérie du LET;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le premier projet de règlement no 71-14 modifiant le règlement de zonage 19-08-2 comme suit :

Ajout à la grille des usages pour la zone 112-A de l'usage récréatif extensif (Rc).

**8.5 MRC de Rivière-du-Loup – Règlement no 196-13 et règlement no 197-14**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet les résolutions adoptant le règlement no 196-13, modifiant le schéma

d'aménagement et de développement (création d'une aire d'affectation récréative à Cacouna) et les documents qui l'accompagnent ainsi que le règlement no 197-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (modification des périmètres d'urbanisation de St-Modeste et de St-Antonin) et les documents qui l'accompagnent.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

#### **2014-03-76.9.2 Contrats de travail – Activités loisirs**

Présentation de contrats de travail par le coordonnateur en loisir monsieur Jean-Yves Chouinard.

Gumboots	Sophie Beauvais	700.00\$
Soirée country	Guy Ouellet	300.00\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les contrats suivants et accepte de les payer selon les versements indiqués pour chacun des contrats.

#### **2014-03-77.9.3 Les randonnées du passé - Commémoration du 250e – Demande d'aide financière**

**Considérant** une demande d'aide financière présenté par la Corporation de développement de Cacouna concernant la commémoration du 250<sup>e</sup> de la création du hameau de « Cacona » marquée par l'acquisition des premières terres à défricher par la famille fondatrice Saindon en 1765 et la restauration des parcours patrimoniaux « Les Randonnées du Passé »;

**Considérant que** la demande de financement à Patrimoine canadien est conditionnel à la confirmation de l'appui en espèces et/ou en nature de l'administration municipale;

**Considérant que** le projet est appuyé par plusieurs sources de financement de la région dont Le Pacte rural, la MRC de Rivière-du-Loup, la Caisse Populaire du Parc et Villeray, la CRÉ BSL et Patrimoine Canadien;

Il est proposé par monsieur René Voyer  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Cacouna accepte de participer au projet de la commémoration du 250<sup>e</sup> de la création du hameau de « Cacona » et de la restauration des parcours patrimoniaux « Les Randonnées du Passé » pour un montant pouvant aller jusqu'à 14 000.00\$, selon les revenus des dernières sources de financement attendues.

**Que** le conseil accepte l'appui en nature qui sera effectué par des employés municipaux soit le retrait des anciens panneaux d'interprétation, coulée des bases et installation des nouveaux panneaux, soutien à l'organisation de la commémoration et aménagement des locaux et des sites.

#### **2014-03-78.9.4 Demande d'aide financière pour 2014 – Corporation de développement**

Monsieur Fabien Nadeau dépose une demande d'aide financière pour l'année 2014 pour la corporation de développement de Cacouna.

**Considérant** la demande d'aide financière pour l'année 2014 demandée par la Corporation de développement de Cacouna;

**Considérant** les retombées déjà visibles des actions entreprises par la corporation dans le milieu;

**Considérant** les projets proposés par la corporation pour l'année 2014;

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la demande d'aide financière de la Corporation de développement pour un montant de 8 300.00\$ pour l'année financière 2014.

#### **2014-03-79.9.5 Facture – Parc École Cacouna**

Dépôt d'une facture au montant de 1 124.45\$ du Parc École Cacouna pour les frais de déplacement d'un garage appartenant à la municipalité mais situé en partie sur le terrain de la commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup.

**Considérant** le projet du Parc École réalisé en 2013 à l'école Vents et Marées de Cacouna;

**Considérant** l'emplacement du garage appartenant à la municipalité mais situé sur le terrain de la commission scolaire;

**Considérant que** le garage devait être déplacé afin de pouvoir réaliser le projet Parc École;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'effectuer le paiement de la facture du Parc École Cacouna au montant de 1 124.45\$ taxes incluses pour les travaux de déplacement du garage de la municipalité sur le terrain des loisirs.

Monsieur Rémi Beaulieu se retire pour ce point.

**2014-03-80.9.6 Facture Actuel conseil Inc.**

Dépôt d'une facture de 16 901.33\$ taxes incluses d'Actuel conseil Inc.

**Considérant** les travaux de relocalisation de la bibliothèque à la sacristie de l'Église;

**Considérant** la soumission retenue de la firme d'ingénieur Actuel conseil Inc.;

**Considérant** les items 1 à 4 réalisés selon le bordereau;

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'effectuer le paiement de la facture présentée par Actuel conseil Inc. au montant de 16 901.33\$ taxes incluses pour des travaux réalisés pour la relocalisation de la bibliothèque.

**2014-03-81.9.7 Abolition du poste coordonnateur des loisirs – Création d'un nouveau poste**

**Considérant** la nouvelle structure organisationnelle des agents de développement municipal qui sera désormais gérée régionalement par la MRC et ayant pour conséquence directe de diminuer les services dans les municipalités;

**Considérant** la volonté de la municipalité de développer davantage les services offerts à la bibliothèque qui sera relocalisée dans les prochains mois;

**Considérant** le désir de la municipalité de regrouper sous la juridiction d'une seule et même personne, la coordination du développement communautaire et culturel ainsi que celui des loisirs;

Il est proposé par monsieur René Voyer  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité abolisse le poste de coordonnateur des loisirs et par le fait même ne renouvelle pas le contrat de travail de monsieur Jean-Yves Chouinard prenant fin le 11 avril 2014.

**Que** le conseil remercie monsieur Jean-Yves Chouinard pour le bon travail effectué comme coordonnateur des loisirs depuis son engagement.

**Qu'**un nouveau poste soit ouvert afin de regrouper sous la juridiction d'une seule et même personne, la coordination du développement communautaire et culturel ainsi que celui des loisirs.

**10. AUTRES DOSSIERS**

**11. INFORMATIONS**

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-03-82.14 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 8h40 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Chantale Théberge, sec. trés. adjointe

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*